

Pour un lotissement bien intégré : la haie plante le décor.

[extrait du Pleine Page du 3 juin 2005]

La commune de Bretteville du Grand Caux a acquis, il y a quelques années, un terrain pour réaliser un complexe sportif dans le centre du village. Cependant, il s'est avéré dangereux de faire venir les enfants de l'école sur ce site car il fallait traverser une route. La commune a donc décidé de créer un lotissement sur cette parcelle et a fait appel au C.A.U.E pour son intégration paysagère. En 1998, une première tranche de plantation a permis de réaliser 190 mètres de haie le long de la route qui mène à Goderville (chef lieu de canton). Il a été décidé de planter un double alignement de chênes pédonculés qui rappelle les haies traditionnelles du Pays de Caux.

Le chantier de plantation a été réalisé avec les enfants des écoles et, pour des raisons esthétiques, un paillage composé de paille de lin, a été apporté au pied des chênes. Par la suite, la présence d'anomalies de surface (marnière ou bétoire) a empêché la réalisation d'habitations sur une partie du terrain. Cette zone a donc été transformée en espace vert qui accueille aussi le bassin de rétention des eaux pluviales. La commune a fait appel au C.A.U.E pour planter une nouvelle haie le long de cet espace sur une longueur de 110 m. Il a donc semblé naturel de proposer un double alignement de hêtres afin de recréer le paysage traditionnel de l'ancien corps de ferme adjacent et aussi parce que cette essence supportera l'ombre des grands peupliers voisins.

Il restait ensuite une tranche de 160 m le long des habitations qui n'étaient pas encore construites dans le lotissement. Le choix s'est donc porté sur des végétaux de taille moyenne (moins de 15 m) qui ont la faculté de pouvoir être recépés (on les coupe au ras du sol et ils repoussent depuis la souche) et qui présentent des floraisons. Une double rangée a donc été prévue :

- **côté cultures** : du charme qui est très rustique et qui a la particularité de conserver quelques feuilles mortes l'hiver ;
- **côté lotissement** : du noisetier, de l'érable champêtre, du cornouiller sanguin, du cornouiller mâle et de la viorne lantane. Cette haie et celle en hêtres (270 m au total) ont été plantées avec les enfants des écoles. Au travers de cet exemple, plusieurs points sont à retenir : la commune a souhaité conserver la propriété de ces jeunes haies, ce qui permet une gestion uniforme de chaque tronçon lors des tailles réalisées par les employés communaux. La rétrocession d'une partie de haie à chaque parcelle aurait sans doute abouti à des traitements anarchiques. La commune garde une emprise de 5 m de largeur ce qui permet de laisser pousser ces haies à plus de 2 m de hauteur, gage d'une bonne intégration du lotissement dans le paysage environnant. De plus, cette emprise permet de proposer aux habitants du village un sentier de promenade enherbé. Enfin, les habitants du lotissement ont, dès leur installation, une ceinture végétale esthétique et bien sûr efficace.

La preuve de cette réussite : il n'y a pas de thuyas le long des clôtures des particuliers !!!

